



Gérard Gautier et Olivier Gaujard

président et chef de projet de France Bois 2030

France Bois 2030 vise à promouvoir l'utilisation du bois, et du bois français, sur la programmation des équipements des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui se tiendront dans les Alpes françaises entre le 1^{er} février et le 10 mars 2030. Entretien avec Gérard Gautier et Olivier Gaujard, respectivement président et vice-président de Fibois Sud, chargés du projet.



Lancement de France Bois 2030. DR.



Olivier Gaujard. DR.



Gérard Gautier. DR.

Quel élément constitue le point de départ de France Bois 2030 ?

Gérard Gautier : France Bois 2030 est né du constat de l'impact positif de France Bois 2024 pour la filière bois, et notamment pour le bois construction. Son président, Georges-Henri Florentin, était

intervenu lors des Rencontres régionales de la forêt et du bois de Fibois Sud de décembre 2024, alors que France Bois 2024 venait de tirer ses conclusions. Il était évident qu'il fallait prendre le relais pour 2030 et nous nous sommes mis en marche. Le projet a démarré à l'occasion de l'AG de Fibois Sud en avril 2025, avec la participation de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et du conseil régional. La filière forêt-bois, à travers France Bois Forêt, le Codifab et le Comité stratégique de filière bois, nous a désignés, Olivier Gaujard et moi-même, pour porter le projet, respectivement en tant que chef de projet et président. Nous avons

reçu notre lettre de mission en septembre 2025.

Quels sont les objectifs de France Bois 2030 ?

Gérard Gautier : Ils sont similaires à ceux de France Bois 2024 : promouvoir le bois français et la construction bois dans les ouvrages potentiels des Jeux olympiques, et rassembler et mettre la filière en ordre de marche pour y parvenir, en contact avec les organisations mobilisées, notamment la Solideo mais aussi le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes françaises 2030 (COJOP) et

la Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP). Un comité de pilotage se réunit régulièrement avec l'ensemble des acteurs de la filière, dont France Bois Forêt et ses organisations, mais aussi le Codifab et le Comité stratégique de filière bois, Fibois Sud et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier Gaujard : Notre mission est d'être l'interface vis-à-vis des donneurs d'ordre pour l'ensemble des prestations dans lesquelles le bois peut avoir une place significative : constructions pérennes, ouvrages de génie civil (ponts, passerelles...), mais aussi ouvrages éphémères (antennes médicales ou de sécurité, d'accueil transmission TV, de chronométrage...). Il s'agit de se tourner vers les professionnels de la filière et d'aider ces derniers à se mobiliser et à s'adapter à des délais très serrés – les livraisons étant attendues pour septembre 2029 – et aux contraintes des zones de montagne, avec des conditions de travail parfois difficiles et une période plus restreinte pour les chantiers extérieurs. Nous travaillons à rendre ces professionnels visibles, notamment au travers d'événements tels que le Forum Bois Construction qui s'est tenu du 25 au 27 février au Grand Palais à Paris. Nous jouons également un rôle de circulation de l'information et de synthèse quant aux évolutions réglementaires en cours et aux moyens techniques et scientifiques qu'il faudra, entre autres grâce à l'Institut technologique FCBA et au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Quels sont les seuils visés pour l'usage du bois et du bois français dans les ouvrages ?

Olivier Gaujard : La feuille de route environnementale de ces Jeux faisait état, avant même la création de France Bois 2030, de la volonté du Comité international olympique (CIO), appuyée par le Cojop, d'intégrer un



AG de Fibois Sud. DR.

maximum de matériaux bois et biosourcés. Notre mission est de quantifier cela de manière réaliste, en fonction des normes en vigueur et des capacités de la filière forêt-bois.

S'il est encore trop tôt pour exprimer une valeur chiffrée absolue, nous avons deux objectifs internes à la filière : atteindre deux tiers des bois utilisés récoltés sur le territoire français et deux tiers des bois utilisés transformés en France. Les certifications Bois des Alpes et Bois de France permettent de certifier et garantir la traçabilité de ces bois et la durabilité de la gestion des forêts. On ne peut non plus donner un pourcentage de bois à atteindre pour chaque ouvrage, mais les matériaux bois et biosourcés, et donc le carbone biogénique stocké, seront quantifiés via le label d'État « Bâtiment biosourcé ». Les ouvrages devront aussi atteindre le seuil 2028 de la RE2020, voire le seuil 2031 pour quelques réalisations exemplaires.

Notre filière s'est considérablement renforcée au cours des cinq dernières années, en termes de performance, de capacité et de savoir-faire, par

exemple en matière de fabrication de panneaux à ossature bois ou encore de constructions multiétages. Une construction bois bien menée, par des professionnels aguerris et spécialisés, permettra par ailleurs de maîtriser les coûts pour être au même niveau que le béton et l'acier, voire en dessous.

Gérard Gautier : La barre a été mise assez haut en matière d'environnement dans les appels d'offres, et notre objectif est de le concrétiser. L'ensemble des solutions devra aussi pouvoir s'adapter à la réhabilitation : ces Jeux doivent pouvoir constituer un tremplin pour revaloriser les territoires du massif alpin et plus particulièrement ceux des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence à l'horizon 2050. Avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur se mobilise largement pour appuyer notre travail. Ces Jeux concernent l'ensemble des Alpes françaises puisqu'ils s'étendront sur deux régions, entre Nice et la Haute-Savoie.

**Propos recueillis par
Charlotte Lance**